

Commune de
THIMONVILLE

57580



Le Maire

à

Commission du débat public A31 bis
9 ter rue Pasteur

57000 METZ

BORDEREAU D'ENVOI

Thimonville, le 5 juin 2015

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 mai 2015	2	

Vous en souhaitant bonne réception.

Le Maire
Maurice LEONARD



COMMUNE
DE
THIMONVILLE
57580



<u>Membres afférents :</u>	
Au Conseil Municipal	11
Membres en exercice	11
Membres présents	10
Ont pris part au vote	10

Le vingt-neuf mai deux mil quinze, à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Maurice LEONARD, Maire.

Convoqués le 22 mai 2015
Affiché le 1^{er} juin 2015

Etaient présents : Chantal VARINOT, Christian HOUZELLE, Michel JACQUES, Laurent TARIS, James GERAUNON, Romain KUSZEJ, Véronique PETIT-ETIENNE, Alain TARIS, Luc POMARAT

Etai(en)t excusé(s) : Yves OCHEM

N° 144 PROJET D'INSTAURATION DE PEAGES SUR L'AUTOROUTE A31

Le conseil municipal de THIMONVILLE constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « bonnets rouges bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.
- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De s'opposer à l'installation des péages sur l'autoroute A31

Adopté : à l'unanimité des membres présents

Pour copie certifiée conforme
Thionville, le 1^{er} juin 2015
Le Maire – Maurice LEONARD



COMMUNE
DE
THIMONVILLE
57580



Membres afférents :	
Au Conseil Municipal	11
Membres en exercice	11
Membres présents	10
Ont pris part au vote	10

Le vingt-neuf mai deux mil quinze, à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Maurice LEONARD, Maire.

Convoqués le 22 mai 2015
Affiché le 1^{er} juin 2015

Etai(en)t présents : Chantal VARINOT, Christian HOUZELLE, Michel JACQUES, Laurent TARIS, James GERAUNON, Romain KUSZEJ, Véronique PETIT-ETIENNE, Alain TARIS, Luc POMARAT

Etai(en)t excusé(s) : Yves OCHEM

N° 145 DOSSIER A31bis DANS LA REGION MESSINE

Le conseil municipal de THIMONVILLE, constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz et l'A4 au Nord-Est de Metz.

Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Demande que les réflexions ci-dessus soient prises en compte pour le projet dit "A31 bis"

Adopté : à l'unanimité des membres présents

Pour copie certifiée conforme
Thimonville, le 1^{er} juin 2015
Le Maire – Maurice LEONARD

